

Contexte et niveau de connaissance

Cette fiche s'inscrit dans le cadre de l'Observatoire départemental de la biodiversité urbaine (ODBU), centre de ressources sur le patrimoine naturel du département de Seine-Saint-Denis. Son objectif est de fournir à chaque commune une synthèse des connaissances et des enjeux liés à la flore de son territoire, aussi bien en termes d'espèces que de végétations. Le détail du contenu des différentes parties est présenté dans la notice explicative.

457 espèces sont connues actuellement (après 2000) dans la commune de Saint-Denis.
Le niveau de connaissance de la flore de la commune peut être qualifié de très bon puisque le taux d'exhaustivité des inventaires est estimé à 80 % (indice de Jackknife).

Flore protégée

Il est interdit de détruire, couper ou cueillir toute espèce faisant l'objet d'une protection légale stricte. Ces exigences imposent donc une prise en considération des enjeux liés aux espèces protégées en amont de la réalisation de projets. Tout impact potentiel sur une de ces espèces doit faire l'objet d'un dossier instruit par les services de l'État.

2 espèces faisant l'objet d'une **protection régionale** ont été répertoriées à Saint-Denis :

- la Renoncule à petites fleurs (*Ranunculus parviflorus*), observée en 2008 à Saint-Denis ;
- le Sison aromatique (*Sison amomum*), observé en 2000.



La **Renoncule à petites fleurs** est une espèce pionnière des substrats calcaires régulièrement remaniés et filtrants, qui s'observe dans les friches, jachères, gazons urbains, sur les bords de chemins, talus... La station de Saint-Denis est située dans un site industriel privé entièrement clôturé.



Le **Sison aromatique** est une espèce de demi-ombre, des sols riches en éléments nutritifs et frais, surtout argileux, qui se rencontre en lisière de boisements, dans des bosquets rudéraux et le long de haies. L'espèce a été observée à Saint-Denis dans un «jardin sauvage» aujourd'hui construit.

Flore menacée

8 espèces **menacées** sont connues dans la commune de Saint-Denis :

■ la Renoncule à petites fleurs (*Ranunculus parviflorus*), précédemment citée, l'Orme lisse (*Ulmus laevis*), observé en 2010, la Fumeterre à petites fleurs (*Fumaria parviflora*) et le Gaillet de Paris (*Galium parisiense*), observés en 2000 et la Belladone (*Atropa belladonna*), notée en 2005, sont considérés comme **en danger** en Île-de-France ;

■ la Centaurée chausse-trape (*Centaurea calcitrapa*), observée en 2010, l'Agripaume cardiaque (*Leonurus cardiaca*), observée en 2016 et la Jusquiame noire (*Hyoscyamus niger*), observée en 2000, sont considérés comme **vulnérables** en Île-de-France.



© CBNBP-MNHN / F. Perriat



© CBNBP-MNHN / R. Dupré

L'**Agripaume cardiaque** est régulièrement notée depuis 2000 en bordure du canal de Saint-Denis, tandis que les premières mentions communales remontent à 1821. C'est une espèce de demi-ombre, des substrats légers et filtrants, enrichis en nutriments, qui pousse dans des ourlets humides, friches rudérales et remblais.

La **Centaurée chausse-trape** a été régulièrement observée entre 1999 et 2010 en bordure du canal de Saint-Denis, tandis que les premières mentions communales remontent à 1821. C'est une espèce des situations sèches et ensoleillées, sur substrats calcaires et riches en éléments nutritifs. Elle s'observe ainsi dans des prairies pâturées, des friches de recolonisation, des bernes et délaissées.

1 autre espèce connue à Saint-Denis est considérée comme **quasi-menacée** en Île-de-France : la Samole de Valerand (*Samolus valerandi*), observée en 2003.

Flore déterminante pour la création de ZNIEFF

7 espèces observées à Saint-Denis sont déterminantes ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) :

■ la Centaurée chausse-trape (*Centaurea calcitrapa*), l'Orme lisse (*Ulmus laevis*) et le Sison aromatique (*Sison amomum*), précédemment cités ;

■ la Jusquiame noire (*Hyoscyamus niger*), notée en 2000 (et en 1961), le Passerage des décombres (*Lepidium rudérale*), observé en 2002 et 2010 (et en 1961), le Torilis noueux (*Torilis nodosa*) et la Chondrille à tige de jonc (*Chondrilla juncea*), régulièrement notés depuis respectivement 2002 et 2003.

Toutefois, la Centaurée chausse-trape, la Jusquiame noire, la Chondrille à tige de jonc, le Passerage des décombres et le Torilis noueux ne sont déterminants que sous conditions (« Z3 ») et doivent présenter davantage de critères pour légitimer la mise en place d'une ZNIEFF.

Remarque : 2 autres espèces notées à Saint-Denis, dont l'Écuelle d'eau (*Hydrocotyle vulgaris*) précédemment citée, ainsi que la Cuscuta à petites fleurs (*Cuscuta epithymum*) sont également déterminantes mais leur présence est accidentelle.



© F. Perriat

Le **Torilis noueux** est une plante commune en Seine-Saint-Denis et ne présente pas un réel enjeu dans ce département. Il s'observe notamment dans les gazons urbains, les friches et en bordure de routes ou de voies ferrées. Il a été observé à Tremblay-en-France à deux emplacements distincts en 2014.



© F. Perriat

La **Jusquiame noire** affectionne les friches thermophiles, les lisières calcicoles rudéralisées et s'observe également sur le bord de chemins. Saint-Denis est la seule commune du département où cette espèce a été observée de manière contemporaine. La plante n'a toutefois pas été revue depuis 2000.

Flore exotique envahissante

Les espèces exotiques envahissantes ont un développement pouvant dans certains cas poser des problèmes. La gestion et le contrôle de ces espèces reposent en premier lieu sur des actions préventives de détection et de surveillance afin de ne pas les disséminer sur de nouveaux sites. Dans certains cas, une intervention peut s'avérer nécessaire si les populations de ces espèces exotiques envahissantes impactent de façon importante des milieux naturels et ce d'autant plus si des enjeux de biodiversité y sont présents (ex : espèces protégées, menacées, déterminantes ZNIEFF).

8 espèces à caractère envahissant ont été observées à Saint-Denis.

Tableau des espèces à caractère envahissant classées en fonction de l'intensité de leur expansion.

Espèces émergentes	Espèces avérées
Laurier-cerise (<i>Prunus laurocerasus</i>)	Ailanthé du Japon (<i>Ailanthus altissima</i>)
	Berce du Caucase (<i>Heracleum mantegazzianum</i>)
	Sainfoin d'Espagne (<i>Galega officinalis</i>)
	Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>)
	Solidage du Canada (<i>Solidago canadensis</i>)
	Solidage glabre (<i>Solidago gigantea</i>)



L'**Ailanthé du Japon** colonise la plupart du temps les friches, bernes de routes, boisements dégradés et fourrés nitrophiles. Cependant, il peut parfois se répandre dans des habitats semi-naturels ce qui peut s'avérer problématique.



Le **Laurier Cerise** recherche les endroits ombragés et les sols riches en éléments nutritifs. C'est une espèce en expansion, disséminée par les oiseaux, qui en consomment les graines.

Flore non revue

A cause de la pression croissante des activités anthropiques pesant sur les milieux naturels, les espèces signalées comme non revues sont pour la plupart probablement disparues de la commune, notamment si leur observation est très ancienne ou si elles sont éteintes, menacées ou quasi-menacées en Île-de-France. Cependant, quelques redécouvertes ne peuvent être exclues à la faveur de nouvelles prospections naturalistes.

182 espèces n'ont pas été revues à Saint-Denis après 2000, à notre connaissance.

34 d'entre elles sont aujourd'hui considérées comme menacées ou quasi-menacées en Île-de-France :

- la Nielle des blés (*Agrostemma githago*), la Crépide fétide (*Crepis foetida*), le Diplotaxe des vignes (*Diplotaxis viminea*), la Laitue à feuilles de saule (*Lactuca saligna*), le Coqueret (*Physalis alkekengi*) et la Berle des blés (*Sison segetum*) sont aujourd'hui considérés comme en danger critique d'extinction en Île-de-France ;
- la Camomille puante (*Anthemis cotula*), l'Épine-vinette (*Berberis vulgaris*), la Fausse Giroflée (*Coincya monensis*), la Dauphinelle Consoude (*Delphinium consolida*), le Peucedan à feuilles de Cumin (*Dichoropetalum carvifolia*), le Diplotaxe des murs (*Diplotaxis muralis*), la Renoncule des champs (*Ranunculus arvensis*), la Silène conique (*Silene conica*), la Berle à large feuilles (*Sium latifolium*) et la Véronique précoce (*Veronica praecox*), aujourd'hui considérés comme en danger ;

■ le Bident radié (*Bidens radiata*), la Braya couchée (*Erucastrum supinum*), le Potamot dense (*Groenlandia densa*), la Gesse sans vrille (*Lathyrus nissolia*), la Lentille d'eau bossue (*Lemna gibba*), le Scandix Peigne-de-Vénus (*Scandix pecten-veneris*), la Germandrée des marais (*Teucrium scordium*) et le Tabouret des champs (*Thlaspi arvense*), aujourd'hui considérés comme vulnérables.

■ 10 autres sont aujourd'hui considérés comme quasi-menacé.

Ces espèces ont été observées majoritairement à Saint-Denis au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Quelques-unes ont été citées au début du XX^{ème} siècle et, pour les plus anciennes, au XIX^{ème} siècle, voire dans la première moitié du XVIII^{ème} siècle pour le Potamot dense. La plupart de ces espèces étaient inféodées aux moissons ou aux vignes, aux pelouses sur sols calcaires et sableux, aux prairies fraîches à humides et aux mégaphorbiaies.

Grands types de végétations

Les **habitats naturels** couvrent une surface de **168 hectares**, soit environ **13 %** de la superficie de la commune. Ils peuvent être regroupés en quatre grands types :

■ Les **terres agricoles et paysages artificiels**, qui dominent l'espace avec 146 ha, sont composées essentiellement de pelouses de parcs (62 ha) et de plantations de feuillus (58 ha). D'autres habitats rattachés à cette catégorie présentent des surfaces moins importantes, comme les alignements d'arbres (7 ha), les friches (5 ha), les cultures (près de 5 ha), les jardins potagers (4 ha), les plantations de résineux (plus de 3 ha) et les parterres de fleurs au sein de parcs (plus de 1 ha).

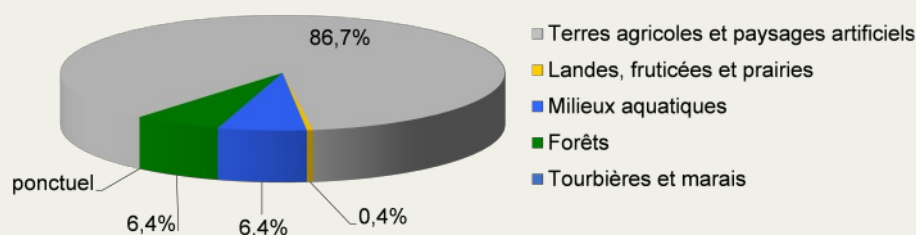
■ Les **forêts**, qui couvrent près de 11 ha, sont constituées de chênaies-hêtraies sur sols neutres ou calcaires ($\text{pH} \geq 7$).

■ Les **milieux aquatiques** (près de 11 ha) correspondent presque uniquement à des surfaces en eaux, riches en éléments nutritifs (10 ha). Des groupements à potamots et autres hydrophytes (près de 1ha) sont également présents.

■ Les **landes, fruticées et prairies** qui occupent moins de 1 ha, sont représentées essentiellement par des prairies mésophiles fauchées, et dans une moindre mesure par des fourrés sur sol fertile.

■ Les **tourbières et marais**, qui couvrent une surface extrêmement réduite, ne sont représentés que par des groupements à grandes Laïches (cariçaies) très ponctuelles.

Répartition des grands types d'habitats naturels cartographiés à Saint-Denis selon leur surface (en pourcentage).



Végétations patrimoniales

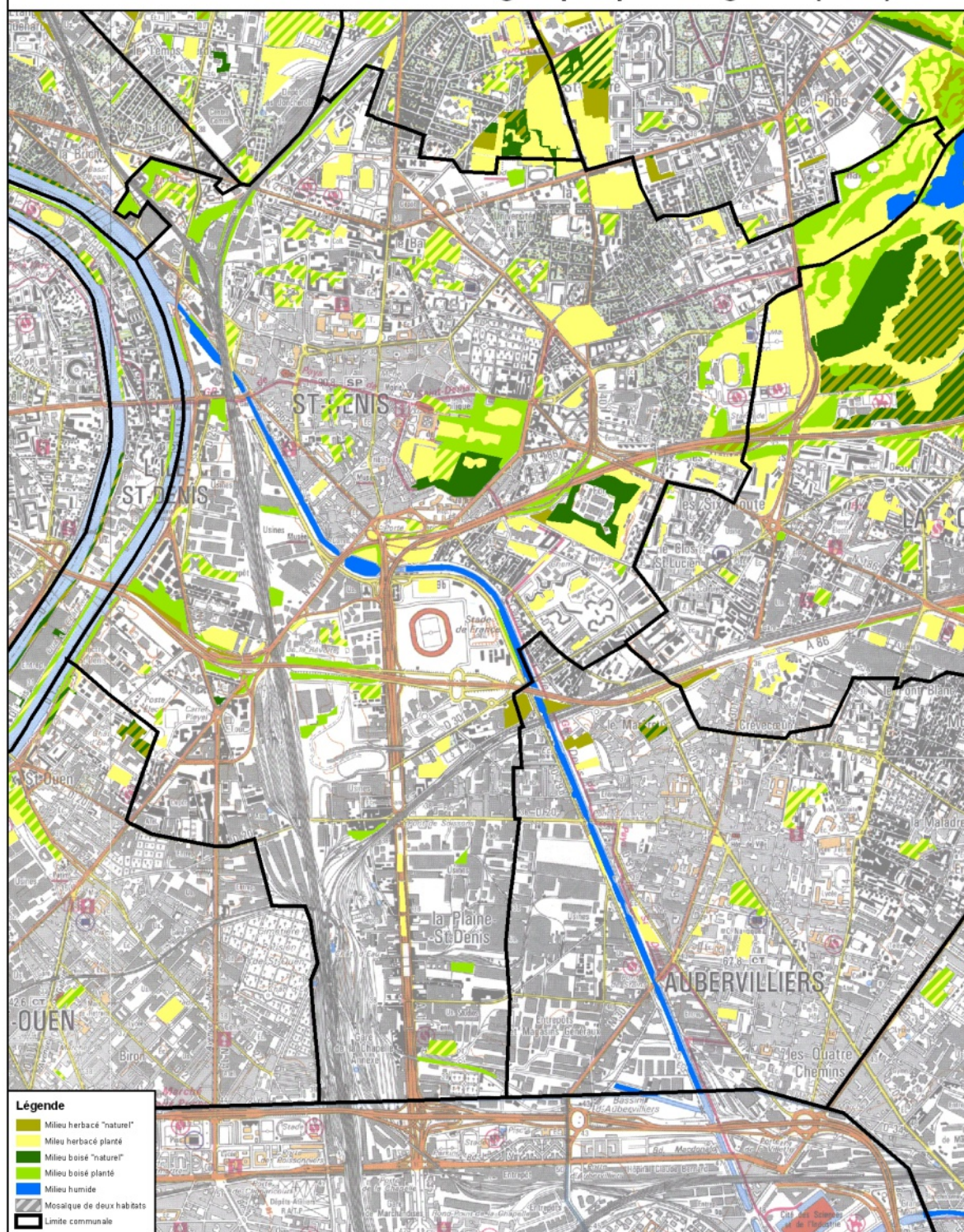
3 végétations observées à Saint-Denis possèdent un intérêt patrimonial puisqu'elles sont inscrites à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore :

■ La **hêtraie-chênaie à laurier des bois**, qui se développe en général sur de fortes pente, en situation ensoleillée, sur substrat calcaire, bien drainé et sec, le *Daphno laureolae - Fagetum sylvaticae*.

■ L'**herbier flottant à Cornifle nageant** se développant dans les eaux stagnantes ou à faible courant et peu profondes, le *Ceratophylletum demersi*.

■ La **prairie fauchée ou pâturée**, sur sols moyennement humides, le *Dauco carotae - Arrhenatheretum elatioris*. Cette végétation possède également un intérêt patrimonial en Île-de-France.

Carte des habitats naturels regroupés par catégories (2008)



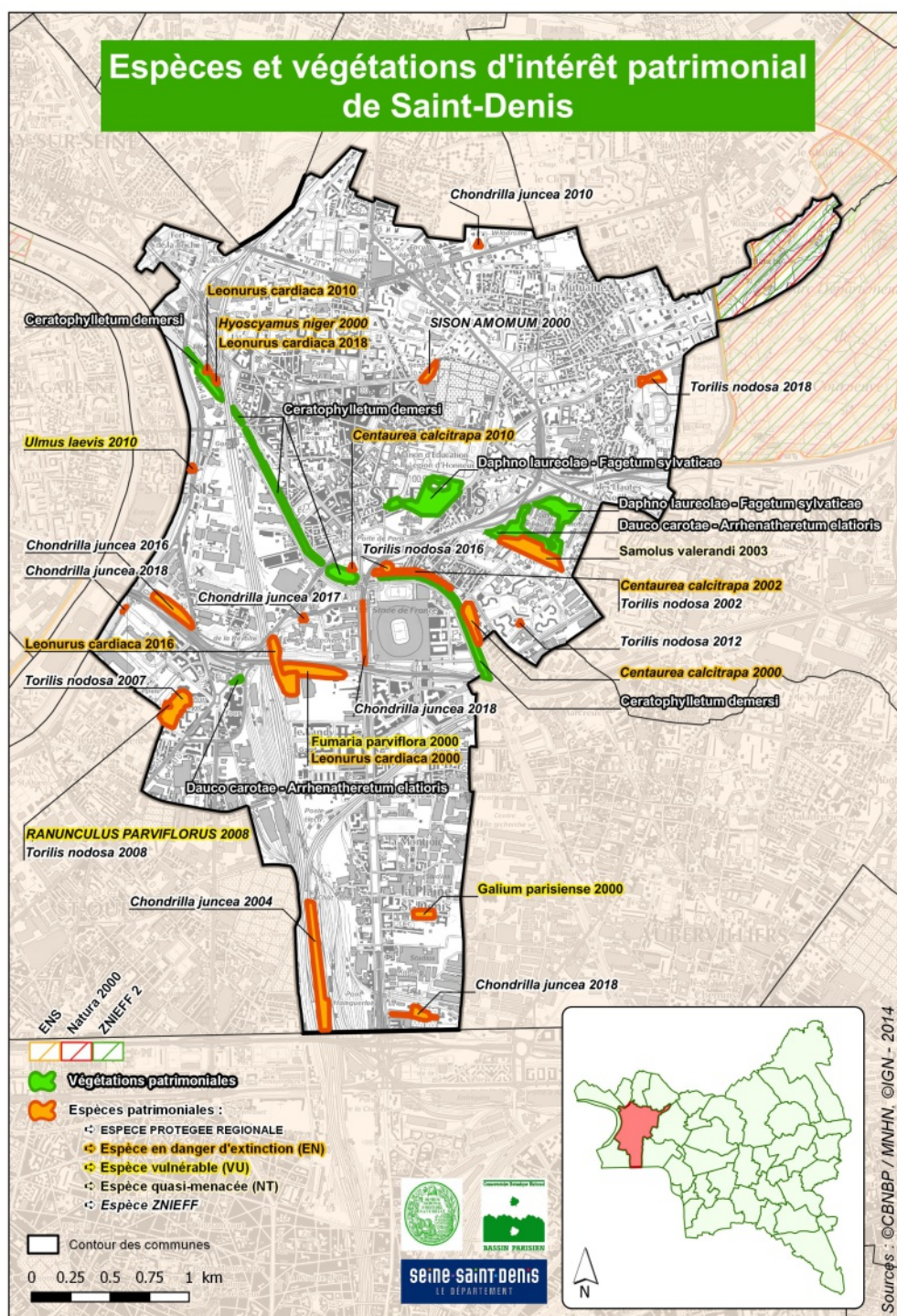
BO CARTO 6 - IGN - PARIS - 2006 (Licence n° 2006 CUJ 0888) ; SCAN 250 - IGN - PARIS - 2003 (licence n° 2003 CUJ 2075) ; BD Habitat © CNBP 2008

seine saint denis
LE DÉPARTEMENT



0 250 500 Mètres





Pour plus d'informations sur la flore de Saint-Denis, consulter le site du CBNBP :

<http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/communeAction.do?action=bilan&cdInsee=93066>

Auteur : F. Perriat

Mise en page : H. Bressaud

Cartographie : J. Delizy et Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

Version : 01/2019.